

Social

Revenu minimum : la Commission écarte l'idée d'une législation

Par Sophie Petitjean | vendredi 24 septembre 2010

Si la Commission européenne n'exclut pas de parvenir un jour à un texte législatif qui garantirait un revenu minimum adéquat sur son territoire, l'idée ne bénéficie actuellement pas du soutien des autres institutions. C'est ce qu'a répondu Laszlo Andor, commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, aux organisations de lutte contre la pauvreté, réunies le 24 septembre à Bruxelles, à l'occasion d'une conférence sur le thème « Jeter les bases d'une Europe plus juste ».

« *Votre proposition m'a beaucoup intéressé et je suis tout à fait d'accord avec l'objectif central que vous défendez. (...) Seize pour cent de la population européenne vivant sous le seuil de pauvreté, c'est pour nous inacceptable. (...). L'Année européenne 2010 contre la pauvreté aurait été le bon moment mais vu les récents développements, nous ne recevons pas assez de soutien des autres institutions* », a déclaré le commissaire.

Les participants de la conférence organisée par le Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) et le Réseau européen (EAPN), se sont dits déçus du fait qu'aucune proposition concrète n'ait été formulée.

Vingt-sept régimes avant 2020

Le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) était pourtant venu à la conférence muni d'un projet de directive-cadre européenne ayant pour but de fixer les exigences minimales et les dispositions pour instituer le droit de chaque personne résidant sur le territoire des États membres, à un revenu adéquat. Une formule qui permettrait, selon EAPN, de souligner l'importance de la subsidiarité et d'insister sur le fait qu'il ne s'agira pas d'une approche à taille unique. « *Les sceptiques avancent l'argument selon lequel l'UE ne peut pas adopter une directive-cadre sur le revenu minimum adéquat. Non seulement du fait des règles de subsidiarité mais aussi parce que, selon leur point de vue, l'Union n'est pas juridiquement compétente pour légiférer sur ce sujet* », explique Fintall Farrell, directeur d'EAPN. Mais il réfute ces arguments : d'une part, les États membres resteraient en première ligne pour la mise en œuvre des normes communes

convenues, qui devraient être adaptées aux réalités nationales ; d'autre part, on ne trouve, dans le

traité, aucune objection formelle à la possibilité de légiférer en matière de soutien financier à l'intégration des personnes exclues du marché du travail. Au contraire, une telle démarche est, selon l'organisation, soutenue par la Charte des droits fondamentaux, par la clause sociale horizontale et par l'article 153 du Traité (qui permet à l'Union de légiférer en soutien et en complément des activités des États membres dans le domaine de l'intégration des personnes exclues du marché de l'emploi).

A l'heure actuelle, trois pays européens (la Grèce, l'Italie et la Hongrie) n'ont pas de système de revenu minimum au niveau national. En outre, soulignent les associations de lutte contre la pauvreté, la plupart des régimes existants de revenu minimum ne garantissent pas un revenu adéquat. « *Un*

revenu *adéquat* » signifie qu'il permet aux personnes de vivre d'une manière compatible avec la dignité humaine, « *en se basant sur les droits, en correspondant aux conditions de vie dans le pays, et en étant assortis d'un vaste champ d'application* » suggère EAPN. Dans sa proposition, l'organisation suggère que chaque État membre se dote d'un régime de revenu minimum, pour le 31 mars 2020 au plus tard.

Parallèlement à cette initiative, le Parlement européen devrait adopter, cette année, son rapport sur le « rôle du revenu minimum dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une inclusion active en Europe ».

Et si la Commission freine la mise en place d'un instrument législatif, elle se défend en mettant en avant les « autres instruments » qui existent à l'échelon européen. Ainsi, le Commissaire Laszlo Andor a-t-il insisté sur la future communication instituant « une plateforme contre la pauvreté », qui devrait être publiée en décembre, et les programmes nationaux soutenant UE2020, qui eux, devraient être élaborés avant la fin de l'automne.

Projet de directive-cadre sur www.europolitique.info > recherche = 279352

Copyright © 2010 Europolitique. Tous droits réservés.